

. Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2007-12-20

Séance du 11 décembre 2007

Nombre de Conseillers 29

En exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 4

Excusé :

Absent : 1

L'an deux mille sept, le 11 décembre ,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire

OBJET :

CONSTRUCTIONS
SOUMISES A
DECLARATION
PREALABLE

DECISION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN MATIERE
D'EDIFICATION DE
CLOTURES

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mmes DUCHON-DORIS, DURAND, SAMAT, Mrs.
CORDEIL, FERRARA, GUION, LEPACHELET, PATRIZI.

Conseillers Municipaux : Mmes AGOSTINELLI, ANTONELLI,
BAUDOIN, CALAMAND, COLIN, DOYET, HAUPERT, Mrs.
BRIFFAZ, DAUMAS, ESPIAUT, FRAYSSE, GERARD, LENCI
DE MIRANO TELLER, MAGRINI, ORSINI.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mmes GIRAN-SAMAT (procuration à Henri
ESPIAUT), HUBER (procuration à Albert BRIFFAZ) PERRANDO
(procuration à Richard DAUMAS), PLOGE (procuration à Raymonde
BAUDOIN)

Etait absente

Conseiller Municipal : Mme SOLER

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean Pierre GERARD,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur les dispositions de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme, au terme duquel « doit être précédée d'une déclaration préalable, l'édification d'une clôture située... dans une Commune ou partie de Commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration ».

L'application de la réforme des permis de construire a modifié la réglementation en matière d'édification de clôtures.

Depuis le 1^{er} Octobre 2007, le dépôt d'une autorisation n'est plus obligatoire. Néanmoins, l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme, dans sa nouvelle rédaction, autorise un Conseil

Municipal à délibérer afin de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable avant tout projet d'édification de clôtures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble de la Commune de Saint Cyr sur Mer.

Le Conseil Municipal par :

26 voix POUR

2 ne participent pas au vote (Mesdames BAUDOUIN et PLOGE)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble de la Commune de Saint Cyr sur Mer.

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY